

**Interpellation de M. Wyngaard : Le(s) projet(s) futur(s) sur le terrain libéré suite à la fermeture définitive de la déchetterie communale.**

M. Wyngaard rappelle que, suite à la fermeture définitive de la déchetterie communale, la commune a récupéré le terrain où elle se situait. Selon les informations qui circulent, il est ou il serait question d'y déplacer tout ou partie des services de la Voirie et/ou des Travaux publics et d'y établir du stationnement. Quant à savoir si ce stationnement serait établi en surface ou dans un souterrain, là aussi les informations divergent.

M. Wyngaard souhaiterait donc obtenir des réponses aux questions suivantes : quels projets le Collège envisage-t-il de développer sur le terrain libéré suite au départ de la déchetterie ? Une décision a-t-elle déjà été prise à cet égard ? Si c'est le cas, quel en est le calendrier ? Des mesures de dépollution des sols seront-elles nécessaires en cas de travaux d'excavation ? Quels services communaux seront relocalisés sur cette implantation plutôt que sur le site Fabricom ?

**M. l'Echevin Biermann** répond que dans le cadre du budget 2016, le Conseil communal a approuvé l'affectation d'un montant de 5 millions d'euros à la réalisation de la structure désignée sous le nom de code « centre opérationnel Stalle ». Cette opération vise à regrouper sur ce site une grande partie des activités de type « atelier » des services techniques, situés actuellement au n° 25 de la rue Auguste danse, au n° 83 de la rue Beeckman, à la rue des Fidèles ainsi qu'à l'arsenal de la place Saint-Pierre, du moins pour ce qui relève du stockage. Il s'agit donc des garages, menuiseries, dépôts, magasins, ateliers, réfectoires, vestiaires, sanitaires pour les ouvriers, etc. L'intention poursuivie consistait à parquer dans la mesure du possible l'ensemble du charroi sur ce site. Mais, pour atteindre cet objectif, il eût fallu creuser un parking souterrain, dont le coût s'avère trop élevé dans le cadre du budget.

Voici le timing des opérations, compte tenu du fait qu'il fallait introduire une demande de permis d'urbanisme auprès de Bruxelles-Développement urbain avant la fin de l'année 2016 : cahier des charges probablement dans le courant du deuxième trimestre 2017, début de chantier avant la fin 2017, achèvement des travaux pour la fin 2018. La commune a déjà procédé à une étude de reconnaissance de l'état du sol, au terme de laquelle on a pu confirmer l'absence de pollution du sol et de la nappe en sous-sol. L'installation des activités précitées dans le bâtiment Fabricom s'avère impossible parce que l'importance du charroi entraînerait des surcharges exigeant un renfort des structures du bâtiment ainsi qu'un changement d'affectation urbanistique. Toutes ces raisons ont amené le Collège à opter pour l'établissement de ce centre opérationnel sur l'ancien terrain de la déchetterie.